

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Raymond Raphael, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot	Pouvoir à Eliane Sauteron
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Didier Missenard
Mireille Delafaix	Pouvoir à Pierre Bertiaux
Patrick Simon	Pouvoir à Christophe Le Forestier

20 heures 40 arrivée de Monsieur Frédéric Henriot
20 heures 49 arrivée de Madame Marie-Pierre Digard

Absents://

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Hervé Dole est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
17-nov	21-201	Avenant de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit du CAO afin de modifier les horaires de mise à disposition
8-nov	21-202	Adoption du marché n°2021-10 relatif à la distribution des supports de communication sur la ville d'Orsay, attribué à la société ADREXO – 1330 avenue Guillibert de la Lauzière 13290 Aix en Provence – pour un montant maximum annuel seul fixé à 20 000 € HT
8-nov	21-203	Sortie d'inventaire d'un véhicule de type Peugeot 207 (année 2007) pour mise au rebut.
8-nov	21-204	Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs rémunérés, dans le cadre du renouvellement du projet éducatif, transdisciplinaire et musical, en complément de celui réalisé par le professeur des écoles pour l'année 2021/2022. Le montant de la dépense s'élève à 46 000 € TTC
--	21-205	Décision inexistante
28-oct	21-206	Convention de formation passée avec l'ACPPAV – 14 rue Gustave Eiffel 78306 Poissy Cedex – pour l'accompagnement d'une apprentie à la préparation du diplôme d'auxiliaire de puériculture. Le montant de la dépense s'élève à 6 087 € TTC
8-nov	21-207	Adoption du marché n°2021-16 relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs de la ville (Lot 1 : Location et maintenance de photocopieurs A3), attribué au groupement d'entreprises entre CANON France, mandataire domicilié 14 rue Emile Borel CS 28646 – 75809 Paris cedex 17 – et LIXXBAIL. Le marché est un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum et maximum.
8-nov	21-208	Adoption du marché n°2021-16 relatif à la location et à la maintenance du parc de photocopieurs de la ville (Lot 2 : Location et maintenance de photocopieurs A4), attribué au groupement d'entreprises entre CANON France, mandataire domicilié 14 rue Emile Borel CS 28646 – 75809 Paris cedex 17 – et LIXXBAIL. Le marché est un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum et maximum.
17-nov	21-209	Avenant de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'association sportive et de loisirs d'Orsay (ASO) afin de modifier les horaires de la mise à disposition
22-nov	21-210	La présente décision abroge la décision n°21-171 : Convention de mise à disposition du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège Mondétour des Ulis
	21-211	EN ATTENTE

17-nov	21-212	Adoption du marché n°2021-15 relatif à la maintenance de l'éclairage privé extérieur, la pose et dépose de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année (Lot 1 : Maintenance et réparation de l'éclairage privé et extérieur dans les établissements publics, les parcs et les équipements sportifs), attribué à la société PRUNEVIEILLE, domiciliée 23 rue des Bourguignons 91310 Montlhéry. Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et maximum
17-nov	21-213	Adoption du marché n°2017-09 relatif aux travaux de rénovation des sols souples des aires de jeux de la ville d'Orsay, attribué à la société SFEV - 14 rue de la Butte Cordière 91150 Etampes. Le marché est un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum et maximum
22-nov	21-214	Convention de résidence d'exposition et de médiation avec l'artiste Laurent Lacotte - Exposition du 11 février au 13 mars 2022 à la Crypte d'Orsay et dans l'espace public. Le montant de la dépense s'élève à 5 000 € TTC
23-nov	21-215	Avenant n°5 portant modification de la régie d'avance auprès du service jeunesse - Régie référencée RA 03 227
22-nov	21-216	Convention de mise à disposition d'un chalet à des commerçants, associations et artisans, créateurs dans le cadre de la manifestation « Orsay sous les sapins - Edition 2021 ». Cette mise à disposition est à titre gracieux moyennant un chèque de caution de 200 € à l'ordre du Trésor Public
29-nov	21-217	Convention passée avec SMV Formation - 7 allée des Atlantiques - Les propylées 1 - 28000 Chartres - pour 2 agents du service restauration scolaire, pour une formation ayant pour thème « sauveteur secouriste du travail ». Le montant de la dépense s'élève à 288 € TTC
29-nov	21-218	Convention - sollicitation d'une bourse régionale pour la résidence avec l'artiste Laurent LACOTTE.
29-nov	21-219	Souscription d'un prêt de 1 800 000 € pour le budget communal auprès de la Banque Postale
06-déc	21-220	Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau du bassin extérieur au profit de l'Hippocampe Club de Massy pour l'organisation d'entraînements de plongée. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-déc	21-221	Avenant à la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'Université Paris Saclay (STAPS) afin de modifier les horaires de mise à disposition

2021-104 – FINANCES – AUTORISATION D'UTILISATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2022 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2021	DM 2021	TOTAL	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	587 100,00 €	-478 356,00 €	108 744,00 €	27 186,00 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	778 000,00 €	200 000,00 €	978 000,00 €	244 500,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 146 332,00 €	305 256,00 €	4 451 588,00 €	1 112 897,00 €
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		105 664,00 €	105 664,00 €	26 416,00 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	305 000,00 €		305 000,00 €	76 250,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 816 432,00 €	132 564,00 €	5 948 996,00 €	1 487 249,00 €

2021-105 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCE – BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 222 000 € sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 du budget communal.

2021-106 – FINANCES – VERSEMENT D'AVANCES – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une avance sur la subvention annuelle, d'un montant de :
 - 8 000 € au CAO Rugby Club,
 - 47 400 € à la MJC d'Orsay.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

2021-107 – FINANCES – APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE MUTUALISATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT CONCERNANT LA GESTION MUTUALISÉE DES ARCHIVES ENTRE LES COMMUNES D'ORSAY, DE VILLEBON ET DE MARCOUSSIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation des frais de fonctionnement concernant la gestion mutualisée des archives entre les communes d'Orsay, de Villebon-sur-Yvette et de Marcoussis, telle que jointe à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2022, renouvelable tacitement chaque année jusqu'à 2 ans.
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget.

2021-108 – FINANCES - RAPPORT ANNUEL 2020 – SOCIETE EFFIA – STATIONNEMENT COUVERT (PARCS DUBREUIL ET ILOTS DES COURS)

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2020 présenté par la société EFFIA Stationnement.

2021-109 – FINANCES - RAPPORT ANNUEL 2020- AMP- FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2020 présenté par la société AMP dépannages.

2021-110 – FAMILLES, PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN - TARIFS DES CLASSES DE DÉCOUVERTES ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs des séjours des classes de découvertes,
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles,
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2022 de la commune, excepté les acomptes affectés au budget 2021.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ en dessous du QF minimum (200 €), les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2 300 €), les familles paient le tarif maximum.
 - ✓ pour les familles non-orcéennes le tarif maximum s'appliquera.
 - ✓ à partir du deuxième enfant de la même famille, une décote de 50% est appliquée.

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Élémentaire du Centre	Centre « Elie Momboisse » Portbail-sur-mer (50)	Du 07 au 11 mars 2022	PEP	M. CORNU Mme ROZIER	393 €	CM2 CM2/CE2	Découverte du milieu Marin
Élémentaire du Guichet	Centre « Le Senequet » à Blainville-sur-mer (50)	Du 30 mai au 3 juin 2022	Cap Monde	Mmes BAROT, JENGIE, ARAÏB, GAUTREAU ET CLERJON	430 €	CM1 / CM2	Découverte du milieu Marin

De ce fait, la tarification des classes de découvertes 2021-2022 se répartit comme suit :

Pour un enfant :

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de l'école élémentaire du centre,
 - le tarif minimum est de 65,51 € pour un quotient minimum de 200 € ;

- le tarif intermédiaire est de 216,15 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 393 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de l'école élémentaire du Guichet,
- le tarif minimum est de 71,68 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 236,50 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 430 € pour un quotient maximum de 2 300 € .

À partir du deuxième enfant et plus d'une même famille partant en classe découverte la même année, une décote de 50% est appliquée :

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin» de l'école élémentaire du centre
- le tarif minimum est de 32,75 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 108,07 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 196.50 € pour un quotient maximum de 2 300 € ;
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin» de l'école élémentaire du Guichet
- le tarif minimum est de 35,84 € pour un quotient minimum de 200 € ;
 - le tarif intermédiaire est de 118,25 € pour un quotient intermédiaire de 750 € ;
 - le tarif maximum est de 215 € pour un quotient maximum de 2 300 € .

FAMILLES, PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) RELATIF À LA MISE EN PLACE DE LA LÉGUMERIE ESSONNIENNE DE PRODUITS AGRICOLES DE PROXIMITÉ POUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET APPROBATION DES STATUTS

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en séance.

FAMILLES, PARCOURS ÉDUCATIF ET CITOYEN – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE OUVERT LA LÉGUMERIE ESSONNIENNE

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en séance.

2021-111 – ANIMATION DE LA CITÉ - ADHÉSION AFCD RP – MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de 963 € à l'AFCD RP – Maires pour la paix France (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix) et le paiement des cotisations s'y rapportant.
- **Procède**, à main levée, à l'unanimité, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, représentant le Conseil municipal, au sein de l'assemblée générale de l'AFCD RP – Maires pour la paix France.

Véronique France-Tarif est élue en qualité de membre titulaire représentant le Conseil municipal, au sein de l'assemblée générale de l'AFCD RP – Maires pour la paix France.

Marie-Pierre Digard est élue en qualité de membre suppléant représentant le Conseil municipal, au sein de l'assemblée générale de l'AFCD RP – Maires pour la paix France.

- **Autorise** Monsieur Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter sa cotisation chaque année à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.
- **Précise** que la dépense sera imputée au budget de la Commune.

2021-112 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** à compter du 15 décembre 2021 le tableau des emplois et des effectifs de la ville d'Orsay ainsi modifié et joint en annexe de la présente délibération :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : attachés territoriaux

Grade : attaché principal - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Grade : attaché - ancien effectif : 21
- nouvel effectif : 20

Cadre d'emplois : rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 7

Grade : rédacteur - ancien effectif : 26
- nouvel effectif : 24

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : techniciens

Grade : technicien principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Grade : technicien principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : agents de maîtrise

Grade : agent de maîtrise - ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 14

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateurs de jeunes enfants - ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 9

Cadre d'emplois : ATSEM

Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 7

Cadre d'emplois : infirmiers en soins généraux

Grade : infirmiers en soins généraux de classe supérieure - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : infirmiers en soins généraux de classe normale - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : techniciens paramédicaux

Grade : technicien paramédical classe supérieure - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes

Grade : masseurs-kiné., psychomot., orthophonistes
de classe supérieure - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture

Grade : auxiliaires de puériculture principal 2^{ème} classe - ancien effectif : 33
- nouvel effectif : 27

Pour la filière sportive :

Cadre d'emplois : éducateurs des APS

Grade : éducateurs des APS - ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 7

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

Grade : animateur à TNC 6/35^{ème} - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : adjoints d'animation

Grade : adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe TC - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 2

Grade : adjoint d'animation à TNC à 4/35^{ème} - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 1

Grade : adjoint d'animation à TNC à 24,5/35^{ème} - ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 3

Grade : adjoint d'animation à TNC à 25/35^{ème} - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Pour la filière police municipale :

Cadre d'emplois : chef de service de police municipale

Grade : chef de service de police principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : chef de service de police principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

- **Autorise**, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, qu'il soit fait appel à des agents contractuels recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 et 3-3 1° et 2°. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2021-113 – PERSONNEL COMMUNAL - RALLIEMENT À LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **Prend acte** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

2021-114 – PERSONNEL COMMUNAL – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport social unique 2020.

2021-115 – DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAPPORT ANNUEL 2020 – SOCIÉTÉ EGS MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE, BIO ET MONDETOUR)

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2020 présenté par la société EGS.

2021-116 – MOTION SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE DE CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE FERMÉ D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de la constitution d'un syndicat mixte fermé d'approvisionnement en eau potable s'étendant sur les communautés d'agglomération Paris-Saclay, Grand Paris Sud, Cœur d'Essonne Agglomération et Val d'Yerres-Val d'Essonne.
- **Demande** au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay d'apporter aussi rapidement que possible les éléments juridiques et financiers nécessaires pour que les conseillers communautaires puissent décider, en toute connaissance de cause, de l'opportunité de permettre aux communes d'adhérer à ce syndicat.
- **Donne** mandat à Monsieur le Maire pour mener toutes les démarches utiles en vue de favoriser l'adhésion des 22 communes alimentées par le RISF au Syndicat Mixte Fermé.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

La séance est levée à 22 heures.

Orsay, le 20 DEC 2021

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

20 DEC 2021